

A1429

**"EUREX - FIDUCIAIRE EUROPEENNE"**

Société Anonyme  
Capital Social : 2.150.000 Francs  
Siège Social : Rue du Champ de la Vigne  
**74600 - SEYNOD**

Société Anonyme d'Expertise Comptable  
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables  
Et Comptables Agréés de la Région de LYON

\*\*\*

R.C.S. ANNECY : B 385.274.196  
(92 B 273)

\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 MAI 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le dix huit mai, à neuf heures, le Conseil d'Administration de la société "EUREX - FIDUCIAIRE EUROPEENNE", Société Anonyme, au capital de 2.150.000 Francs, dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne, s'est réuni à LYON - 69006 - Rue Masséna n° 120, sur convocation de son Président.

Le registre de présence, dûment émargé en entrée de séance, fait ressortir que plus de la moitié des Administrateurs sont présents.

En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain NEOLIER, Président Directeur Général, assisté de Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT, désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président rappelle alors au Conseil que la présente réunion a pour objet l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission et cooptation d'Administrateurs ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;

- Arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée et du projet du texte de résolutions soumises à ladite Assemblée ;
- Questions diverses.

## **I - DEMISSION ET COOPTATION D'ADMINISTRATEURS**

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre BASSO de son mandat d'Administrateur, et décide à l'unanimité de pourvoir à son remplacement par la cooptation, en qualité de nouvel Administrateur de :

- Monsieur Jean-Pierre CHORIER  
né le 24 février 1944 à AUCH (32)  
demeurant à NAVES PARMELAN - 74370 - "La Contamine"

Monsieur Jean-Pierre CHORIER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1993.

Enfin, la présente cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Monsieur Jean-Pierre CHORIER, à ce intervenant, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par la Loi, de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

## **II - POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes, pour effectuer toutes formalités nécessaires, notamment de publicité.

## **III - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil décide à l'unanimité de soumettre à la prochaine Assemblée Générale la nomination, en qualité de nouvel Administrateur, de :

- La "COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE"  
Société Anonyme au capital de 24.000.000 Francs  
dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY  
sous le numéro B 326.320.017 (63 B 1)

qui aurait pour représentant permanent Monsieur Jean-Pierre BASSO  
demeurant à FERRIERES - "Le Chenevier" - 74370 PRINGY

La "COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE" exercerait ses fonctions pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997.

#### **IV - CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil sur la proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, pour le 25 juin 1993 à onze heures trente à MONTPELLIER - 34000 - Hôtel NOVOTEL - 125 Avenue de PALAVAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

#### **VII - RAPPORT - RESOLUTIONS**

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

En outre, le Conseil charge son Président de prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée Générale dans les conditions, les délais et sous les formes prévus par les dispositions légales et réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le Président et un Administrateur.

POUR COPIE CONFORME  
LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



# **"EUREX - FIDUCIAIRE EUROPEENNE"**

Société Anonyme  
Capital Social : 2.150.000 Francs  
Siège Social : Rue du Champ de la Vigne

**74600 - SEYNOD**

Société Anonyme d'Expertise Comptable  
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables  
Et Comptables Agréés de la Région de LYON

\* \* \*

R.C.S. ANNECY : B 385.274.196  
(92 B 273)

\* \* \*

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 25 JUIN 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt cinq juin à onze heures trente, les actionnaires de la société "EUREX - FIDUCIAIRE EUROPEENNE", Société Anonyme, au capital de 2.150.000 Francs, dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire à MONTPELLIER - 34000 - Hôtel NOVOTEL - 125 Avenue de PALAVAS, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration en date du 7 juin 1993.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrée de séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain NEOLIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Louis BALAZUC et Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT acceptant ces fonctions sont nommés scrutateurs.

Et Monsieur Jean TRICAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Monsieur Jacques AUTOUR, Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoqué.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et la liste des actionnaires ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte du projet de résolutions ;

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Le Président donne alors lecture du rapport du Conseil d'Administration et ouvre la discussion.

Après discussion et échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation par décision du Conseil d'Administration du 18 mai 1993 de Monsieur Jean-Pierre CHORIER, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BASSO, démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de nommer en qualité de nouvel Administrateur :

- La "COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE"  
Société Anonyme au capital de 24.000.000 Francs  
dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY  
sous le numéro B 326.320.017 (63 B 1)

qui aura pour représentant permanent Monsieur Jean-Pierre BASSO  
demeurant à FERRIERES - "Le Chenevier" - 74370 PRINGY

La "COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPÉENNE" exercera ses fonctions pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean- Pierre BASSO, à ce intervenant, déclare accepter es-qualité les fonctions qui viennent de lui être confiées, et n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par la Loi, de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

### Troisième Résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes, pour effectuer toutes formalités nécessaires, notamment de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau :

LE SECRETAIRE :

LES SCRUTATEURS :

LE PRESIDENT :

POUR COPIE CONFORME  
LE PRESIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

